



PROCÈS-VERBAL

Rencontre à Diana Food (Champlain) le 25 mai 2023 à 16 h

Présents

- Président **Guy Simon**, Maire de Champlain (Municipalité locale)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (Organisme voué à l'environnement)
- **Christian Gendron**, MRC des Chenaux (MRC)
- **Mathieu Bergamini**, Diana Food (Organisme local)
- **Raynald Perron**, Matrec (Opérateur)

Invités

- **Julie Bourassa**, Énercycle
- **Sébastien Lapointe**, Matrec (Opérateur)
- **Jean-Philippe Laliberté**, Matrec (Opérateur)

Absents

- **Stéphane Comtois**, dir. général, Énercycle (Exploitant)
- **Isabelle Lévesque**, citoyenne (Citoyen)

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Formant le quorum, M. Simon ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence. Il invite M. Sébastien Lapointe à se présenter.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simon invite les membres à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été envoyé par courriel. Mme Daneau précise avoir ajouté au point 6, les sujets BAPE en cours (6.1) et Rapport annuel 2022 (6.2).

Il est proposé par M. Bergamini et appuyé par M. Gendron d'adopter l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2022

Lors de la dernière rencontre, les visites de l'usine de Diana Food et du LET de Champlain ont été abordées conjointement, créant une certaine ambiguïté. Le comité vérifiera auprès de Mme Lévesque si elle souhaite aller sur le LET et l'informerait qu'elle peut avoir une visite en prenant un rendez-vous avec l'opérateur.

Il est proposé par M. Gendron et appuyé par M. Bergamini d'adopter le procès-verbal tel que modifié.
Adopté à l'unanimité.

4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Registre des odeurs : Le document a été soumis par Matrec à Énercycle, puis ajouté à l'intranet des membres du comité.

4.2 Plainte d'odeurs – numéro de téléphone : Les démarches ont été faites pour améliorer la diffusion du numéro pour la population locale qui voudrait faire un signalement.

4.3 Projet d'agrandissement – questions du ministère : Les questions soulevées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, des Parcs et de la Faune à Matrec en lien avec l'étude d'impacts environnementaux et les réponses sont bien publiques et accessibles en ligne¹. On a partagé l'information avec les membres du comité le 10 mai par courriel.

5. DÉPÔT ET SUIVIS DES AVIS DE NON-CONFORMITÉS

Aucun depuis la dernière réunion.

Suivi de l'avis de non-conformité du 28 juin 2022 concernant le dépassement de la hauteur permise pour le recouvrement final : L'entreprise a répondu qu'elle suivrait le tassement (compaction naturelle) des matières qui s'observe avec le temps et permet au monticule de retrouver la limite de hauteur permise (coquille autorisée). En novembre, à l'aide de drone, des relevés de la hauteur de la cellule ont été réalisés en donnant des résultats qui ne permettaient pas de fournir des données justes. Le drone a relevé la surface du gazon qui n'avait pas été coupé et non la hauteur réelle du sol sous-jacent. La reprise du relevé s'est faite ensuite avec une baguette. Les résultats seront connus prochainement pour voir s'il y a ou non un effet de tassement et un retour à la hauteur permise.

¹ Évaluation environnementale : <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp>
Pour le dossier de l'agrandissement du LET de Champlain spécifiquement :
https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23-094

6. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS

6.1 Audiences du BAPE en cours : Le 1^{er} mars 2023, le ministre de l'Environnement annonce donner un mandat au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) pour le projet d'agrandissement du LET de Champlain. Une séance publique d'information s'est tenue le 13 mars en soirée, puis plusieurs requérants ont demandé une enquête. Le ministre a alors confirmé le mandat au BAPE le 20 avril. Les 16 et 17 mai, la première partie de l'audience s'est déroulée à Champlain pour permettre aux gens et aux commissaires de poser leurs questions au promoteur et aux différents représentants des ministères. En date du 25 mai, les documents complémentaires demandés au promoteur pour répondre aux questions soulevées sont tous en ligne et accessibles pour le public.

La suite attendue est la suivante :

- 29 mai : date limite pour s'inscrire à la seconde partie de l'audience afin d'émettre des commentaires
- 8 juin : date limite pour transmettre un commentaire ou un mémoire
- 13 juin : seconde partie de l'audience et partage public des réactions au projet
- 15 septembre : date limite pour la remise du rapport du BAPE par les commissaires au ministre de l'Environnement
- 29 septembre : date limite pour que le ministre rende public le rapport
- Automne : réponse officielle attendue sur l'approbation ou non du projet

6.2 Rapport annuel 2022 : Énergycycle a reçu de Matrec le rapport annuel 2022. Tous les suivis et les analyses ont été faits. Le ministère de l'Environnement n'a pas encore émis de commentaires.

7. TONNAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES REÇUES ET PRÉVISIONS

En date du 20 mai 2023, le résultat du tonnage des matières reçues est le suivant :

- Total : 42 727.53 tonnes
- Matières résiduelles (déchets) : 8 610 t (1500 t issues des municipalités de la MRC)
- Fines de CRD : 33 917 t
- Cendre : 20 068 t
- Sols AB : 1 922 t
- Copeaux : 250 t
- Brique : 272 t

Question : Est-ce que le début de la collecte des matières organiques qui commence le 29 mai dans les municipalités de la MRC des Chenaux aura un impact sur le volume des matières reçues dans le LET ?

Réponse : Un peu. Elles seront acheminées aux installations de Saint-Étienne-des-Grès. Il devrait donc y avoir un peu moins de matières résiduelles qu'à pareille date l'année précédente.

Question : Quelles sont les prévisions pour le tonnage attendu d'ici la fin de l'année 2023 ?

Réponse : La limite de la coquille autorisée (hauteur) de la cellule du côté des matières résiduelles devrait être atteinte au mois d'août 2023. Un décret de soustraction pour autoriser une surélévation comme approche transitoire d'ici l'agrandissement, représentant une hauteur d'environ 10m de plus que ce qui est actuellement permis, a été demandé au ministère de l'Environnement. Cette addition permettrait de recevoir jusqu'à 90 000 t (96 700 m³) pour une période maximale d'un an.

Même si cette autorisation à la surélévation était accordée, le tonnage limite annuel doit quand même être respecté par l'opérateur. Cette demande vise à éviter un bris de service et permettre une transition, le temps que le projet d'agrandissement soit approuvé et que les travaux se réalisent. Dans l'éventualité où le projet de surélévation était accepté par le ministère, la priorité des travaux dans l'agrandissement serait la construction des premières cellules destinées aux matières résiduelles afin d'éviter un bris de service. Le décret pour cette demande (surélévation) est attendu dans le courant de l'été 2023.

Pour la cellule du projet-pilote des particules fines de CRD, la pleine capacité ne serait pas atteinte avant janvier 2024.

8. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

Aucune.

9. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

Tous les suivis environnementaux sont réalisés.

Le mandat du CRIQ a été renouvelé pour permettre à Matrec d'avoir un accompagnement additionnel d'un an dans le cadre du projet de la cellule exclusive aux fines de CRD, afin d'acquérir des données additionnelles sur les pratiques de cette gestion.

Question : Est-ce qu'on parle toujours d'un projet-pilote ?

Réponse : Dans le cas de la cellule dédiée du site actuelle, il s'agit d'un projet-pilote. Si le projet d'agrandissement est accepté, la nouvelle cellule dédiée ne sera plus un projet-pilote.

10. ACTUALITÉ

Certains membres constatent que depuis la séance d'information du BAPE, il n'y a pas de grande mobilisation entourant le projet d'agrandissement de Champlain, bien qu'il y ait une représentation citoyenne lors de la partie des questions.

D'autres projets ailleurs au Québec et d'importance font aussi l'actualité : le [LET de Lachenaie à Terrebonne](#) qui est opéré par Waste Connections qui souhaite enfouir 1,5 million de m³ annuellement pendant 30 ans, puis le projet de [Stablex à Blainville](#) qui veut pouvoir créer une 6^e cellule pour 13 millions de tonnes de matières dangereuses.

11.VARIA

11.1 Visite des maisons près du site le 11 avril 2023

Alors que des propriétaires vivant près du LET de Champlain se sont montrés inquiets de l'impact du projet d'agrandissement sur leur puit privé, Matrec est allé à la rencontre de ces personnes le 11 avril dernier. Cette rencontre a permis d'entendre les préoccupations des résidents, de répondre à certaines de leurs questions et de les accompagner dans une visite des infrastructures du LET.

11.2 Retraite de M. Raynald Perron

M. Perron annonce sa retraite prochaine. Il sera remplacé par M. Sébastien Lapointe.

12.PROCHAINE RENCONTRE

Mardi 5 décembre à 17 h 2023.

13.LEVÉE DE LA RÉUNION

Proposé par M. Gendron

Appuyé par Mme Lauréanne Daneau.

ADOPTÉ



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain